



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LCHAT
Laurent ZIMMERMANN

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)

Excusé

Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023
2. Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'exercice 2023 du crédit de construction de la caserne : *délibération*
3. Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'exercice 2023 du crédit de construction de la voirie : *délibération*
4. Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'exercice 2023 du crédit de construction de la déchetterie : *délibération*
5. Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'exercice 2023 du crédit de construction de travaux au stade : *délibération*
6. Budget de fonctionnement 2024 : *délibération*
7. Contribution au FIDU 2024 : *délibération*
8. Construction du séparatif communal : suivi
9. Fêtes de Noël des aînés et des écoles
10. Communications de l'exécutif
11. Divers
12. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de Jean-Pierre Gantner, malade.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

2.- 5. Délibérations relatives à des crédits budgétaires supplémentaires pour des amortissements complémentaires sur l'exercice 2023

Sur invitation du président, le maire donne des explications quant aux délibérations des points 2 à 5 soumises à l'approbation du conseil. Comme l'an dernier, il s'agit ici de profiter d'une marge probable de recettes au résultat de fonctionnement des comptes 2023 pour procéder à des amortissements complémentaires de biens du patrimoine administratif. Catherine Koumrouyan ajoute que ces objets seront ainsi totalement amortis, ce qui donnera plus de souplesse pour intégrer aux budgets des prochaines années les charges d'amortissement des dépenses de construction du séparatif.

Les délibérations votées portent sur les amortissements complémentaires ci-dessous.

- ❖ Amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la **caserne des pompiers**, voté le 6 décembre 1999, pour un montant de **45'500.00 F : approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.**
- ❖ Amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la **voirie**, voté le 6 décembre 1999, pour un montant de **91'000.00 F : approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.**
- ❖ Amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la **déchetterie**, voté le 17 janvier 2005, pour un montant de **21'705.83 F : approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.**
- ❖ Amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de **travaux aux terrains du centre sportif**, voté le 5 décembre 2016, pour un montant de **43'747.20 F : approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.**

6. Budget de fonctionnement 2024 : délibération

Le conseil n'ayant pas de questions, le président procède au vote de la délibération.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,



attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 2'829'474.00 F aux charges et de 2'852'447.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 22'973.00 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 50'330.00 F et résultat extraordinaire de -27'357.00 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 331'636.00 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 44 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1'404'500.00 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1'404'500.00 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 331'636.00 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 1'072'864.00 F,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de 2'829'474.00 F aux charges et de 2'852'447.00 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 22'973.00 F.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 50'330.00 F et résultat extraordinaire de -27'357.00 F.*
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 44 centimes.*
- 3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de 1'000'000.00 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
- 4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

La délibération est approuvée par **10 voix POUR, soit à l'unanimité.**

7. Contribution au FIDU 2024 : délibération

Un rappel est donné par la secrétaire-comptable des tenants et aboutissements de cette contribution annuelle.

***Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné
au versement de la contribution 2024 de 24'500 F au FIDU pour le
versement de subventions d'investissement aux communes genevoises***



Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit de 24'500.00 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.*

La délibération est approuvée par **10 voix POUR, soit à l'unanimité.**



8. Construction du séparatif communal : suivi

Le président invite Hubert Dethurens à prendre la parole. Ce dernier relève que la météo peu clémente joue des tours à l'entreprise qui confirme, néanmoins, la fermeture de l'étape en cours au 21 décembre après pose d'un revêtement provisoire sur la chaussée de l'entier du secteur des travaux effectués depuis septembre. Cela permettra de redonner accès aux parkings de la mairie et au trafic sur la route de la Maison-Forte, les bus restant déviés sur la Vy-Neuve.

Le chantier redémarrera autour du 15 janvier pour continuer la construction des canalisations entre la mairie et le haut de la route de la Maison-Forte. Cette étape devrait être rapide.

Thierry Arn ajoute que le trajet est actuellement un peu compliqué pour les écoliers qui remontent le long du chantier pour aller au centre sportif. Les enseignants n'ayant pas accepté un trajet alternatif par la Vy-Neuve et étant inquiets, assurance leur a été donnée que l'entreprise est attentive au passage des enfants.

Le maire ajoute que la mairie a procédé à l'adjudication d'un nouveau mandat au bureau d'ingénieurs civils SD ingénierie pour la 2^{ème} phase de construction du séparatif, qui interviendra autour de 2025.

Hubert Dethurens fait également mention du fait que la mairie a conclu avec la Banque cantonale de Genève un troisième emprunt pour financer les travaux. Cette avance fixe porte sur un montant de 700'000 F à un taux d'intérêts de 1.865% sur 5 ans. Le maire ajoute que ces dépenses ne peuvent pas être totalement financées par les liquidités communales dont nous avons besoin pour assurer les charges ordinaires de la commune. Il rappelle que, dès 2024, un loyer nous sera versé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) afin de compenser l'effort d'investissement.

Finalement, Hubert Dethurens évoque la clôture du dossier de l'opération des travaux collectif-privés d'assainissement à l'impasse des Jumelles et secteur Reblots. Relatant brièvement l'historique de cette opération, le maire ajoute qu'une séance sera convoquée prochainement avec les représentants des propriétaires privés pour présenter les décomptes financiers définitifs. Par cette mutualisation entre commune et privés, ces derniers ont pu bénéficier d'un grand soutien financier de la commune sans lequel les coûts de construction à leur charge auraient été beaucoup plus élevés.

9. Fêtes de Noël des aînés et des écoles

Le président passe la parole à Thierry Arn qui résume les détails de l'organisation de ces deux manifestations.

Fête des écoles – mardi 19 décembre, 19h : les enseignantes ont souhaité proposer des chants par les enfants dehors (décoration à mettre en place). Ensuite des agapes suivront dans la salle, préparées et servies par le buvetier



du stade. Mise en place la veille lundi 18.12, 19h avec aide de volontaires du conseil. Une communication parviendra aux familles via les écoles et une invitation sera transmise aux autorités soraliennes.

Repas de Noël des aînés – dimanche 17 décembre, 12h : le conseil est remercié par avance de participer à la mise en place des décors dans la salle jeudi 14.12 à 19h. Hubert Dethurens mentionne qu'aucune animation n'a été finalement réservée, la mairie ayant estimé que nos aînés sont déjà très choyés par le choix de M. Taffonneau du Café du Levant comme traiteur.

10. Communications de l'exécutif

- ❖ *Ilot Parraille* : le maire avise que les travaux de réaménagement de cet espace avec de la végétation sont réalisés. Cela devrait ressembler dans le futur aux plates-bandes devant la mairie.

11. Divers

- ❖ *Projet ACG – police de sécurité* : pour faire suite aux informations données lors de la séance précédente, Thierry Arn relate que la majorité des communes présentes à la commission dédiée de l'ACG ont approuvé le projet (4 non et 2 abstentions). Ce sera donc un préavis positif qui sera transmis pour décision finale à la prochaine assemblée générale de l'ACG. Il est néanmoins important pour les négociations à venir que le refus d'un certain nombre de communes soit manifesté. S'il est accepté par l'assemblée, ce projet va créer un deuxième organe de police, pourtant mission régaliennne de l'Etat, sans vraiment donner de compétences supplémentaires aux communes qui disposent déjà d'une police municipale, et sans que la gouvernance ni les implications financières ne soient aujourd'hui connues. Le coût prévisible estimé pour notre commune est conséquent, soit l'équivalent des trois places de crèches, alors que nous n'avons nul besoin d'une telle prestation.
- ❖ *Mise en impasse – route du Lavoir* : Catherine Lachat demande quand seront remplacés les éléments actuels de fermeture de la route qui sont très inesthétiques. Le maire répond que cela sera certainement fait à la fin du printemps prochain et se propose de demander différents projets à des paysagistes qui seront transmis à la commission idoine. Tout aménagement futur devra pouvoir être déplacé, notamment en raison des travaux de séparatif qui devront être conduits, probablement en 2025, sur cette voirie. Il invite en outre à lui faire part de tout commentaire que les conseillers auraient pu avoir sur cette mise en impasse.
- ❖ *Sortie culturelle - bibliothèque* : Catherine Lachat informe que l'association a l'intention d'organiser une sortie culturelle à la bibliothèque de Saint-Gall au printemps prochain et demande si la commune octroierait une subvention pour participer aux coûts. Le maire lui suggère d'adresser une sollicitation chiffrée.



- ❖ *Repas de Noël des aînés – renoncement au cadeau* : Laurent Zimmermann suggère de modifier, dans le courrier d'invitation, la mention relative au fait que, les aînés ayant renoncé au cadeau de Noël de la commune, l'équivalent financier est versé à l'association Voix Libres. Il lui semble que les nouveaux retraités qui reçoivent ce courrier ne savent pas ce qui est évoqué. Bonne note est prise de sa remarque pertinente. Nadia Dupraz précise en outre qu'est inclus dans le courrier un document de Voix Libres détaillant l'usage qui a été fait du don 2022.
- ❖ *Tournoi des élus* : Rémi Fouchault donne lecture d'un courrier relatif aux incidents qui ont émaillé les derniers tournois et aux décisions prises conséquemment. Le conseil ne souhaite pas se prononcer sur ces décisions n'ayant pas participé aux matches.
- ❖ *Mise à l'enquête – route du Coteau* : pour répondre à Catherine Lachat, la mairie indique n'avoir reçu aucun commentaire et l'enquête publique est maintenant terminée.

12. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 19h45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale